



Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité

Rothschild Martin Maurel

I. Introduction

En application des dispositions :

- de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne ;
- de l'ordonnance n° 2023-859 du 6 septembre 2023 modifiant l'article 47 précité et créant un article 47-1 ;
- du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), dans sa version en vigueur, fondé sur les WCAG 2.1 niveau AA ;

Le présent document constitue le Schéma Pluriannuel de mise en Accessibilité de Rothschild & Co Martin Maurel.

Ce schéma définit la stratégie, la gouvernance et la trajectoire de mise en conformité progressive des services numériques opérés par l'établissement, incluant notamment :

- Les espaces banque en ligne (Espace Privé) ;
- Les applications mobiles ;
- Plus largement, tout service de communication au public en ligne entrant dans le périmètre réglementaire applicable.

Le présent schéma couvre la période de 2025 - 2030 et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. Cette démarche vise à garantir un accès équitable aux services numériques pour l'ensemble des utilisateurs, notamment les personnes en situation de handicap, et à intégrer durablement les exigences d'accessibilité dans les processus de conception, de développement, de maintenance et d'évolution des services numériques de l'établissement.



PLAN PLURIANNUEL

II. Politique d'accessibilité

2.1 Principes directeurs

La politique d'accessibilité de Rothschild & Co Martin Maurel s'inscrit prioritairement dans une logique de conformité aux exigences légales et réglementaires applicables en matière d'accessibilité numérique, tant au niveau national qu'europpéen.

Cette démarche vise à :

- Assurer la mise en conformité progressive des services numériques concernés ;
- Promouvoir une expérience utilisateur inclusive, alignée avec les standards de qualité attendus dans le cadre d'une activité de banque privée.

L'accessibilité numérique s'inscrit à ce titre dans le dispositif global de maîtrise des risques de l'établissement et dans sa volonté de garantir un accès équitable et durable à ses services.

2.2 Gouvernance et responsabilités

Un référent accessibilité numérique a été désigné afin de piloter la mise en œuvre du présent schéma pluriannuel. À ce titre, il :

- Coordonne la réalisation des audits d'accessibilité ;
- Supervise l'élaboration et la mise à jour des déclarations d'accessibilité ;
- Assure le suivi des plans d'actions correctifs ;
- Centralise et traite les signalements relatifs à l'accessibilité.

La démarche est conduite en coordination avec une équipe pluridisciplinaire dédiée afin de garantir une supervision cohérente, transverse et documentée des actions engagées.

2.3 Intégration dans les processus opérationnels

Les exigences d'accessibilité sont progressivement intégrées :

- Dès les phases de conception et d'évolution des services numériques ;
- Dans les processus de validation, de mise en production et de maintenance.

Lorsque des prestataires externes interviennent dans la conception ou le développement de services numériques, des exigences spécifiques relatives à l'accessibilité sont intégrées aux dispositifs contractuels ainsi qu'aux mécanismes de contrôle et de suivi.



PLAN PLURIANNUEL

2.4 Suivi et amélioration continue

La mise en conformité fait l'objet d'une planification pluriannuelle, déclinée en plans d'actions annuels. Les écarts identifiés lors des audits sont suivis, priorisés et traités afin d'assurer une progression maîtrisée vers la conformité, dans le respect du principe de proportionnalité des moyens, au regard de la taille, de l'organisation et des activités de l'établissement.

III. Recensement et évaluation des services numériques

3.1 Recensement des services numériques

Le présent schéma couvre l'ensemble des services numériques à destination du public opérés par Rothschild & Co Martin Maurel.

À la date d'élaboration du schéma, les services identifiés comprennent notamment :

- L'espace client en ligne ;
- L'application mobile client.

Ce recensement repose sur une cartographie interne des actifs numériques et pourra être actualisé en cas d'évolution du périmètre ou de mise en service de nouveaux dispositifs.

3.2 Qualification et priorisation

Chaque service numérique fait l'objet d'une analyse permettant de déterminer son niveau de priorité, au regard notamment : de la nature du service rendu ;

- De son exposition au public ;
- De sa criticité fonctionnelle ;
- De son cycle de vie et de ses perspectives d'évolution.

Cette qualification permet d'organiser la planification des audits et des actions de mise en conformité selon une logique proportionnée aux enjeux identifiés, en tenant compte des contraintes techniques et organisationnelles propres à chaque service.

3.3 Évaluations d'accessibilité

Un audit d'accessibilité a été réalisé sur le site banque en ligne (Espace Privé), permettant d'identifier les principaux écarts au regard des exigences du RGAA et de définir des axes de remédiation.

Les autres services entrant dans le périmètre feront l'objet d'évaluations progressives. Ces évaluations peuvent prendre la forme :

- D'audits complets ;



PLAN PLURIANNUEL

- D'analyses ciblées portant sur des fonctionnalités spécifiques ;
- De revues préparatoires destinées à mesurer la complexité des travaux à engager.

IV. Organisation et moyens humains

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences de la directive européenne sur l'accessibilité des produits et services (EAA – directive (UE) 2019/882), Rothschild & Co Martin Maurel met en œuvre une démarche structurée visant à intégrer durablement l'accessibilité numérique dans l'ensemble de ses services.

Les moyens humains s'appuient à la fois sur des ressources internes, impliquées dans la mise en œuvre opérationnelle, et sur des expertises externes mobilisées ponctuellement, notamment pour la réalisation d'audits, l'accompagnement méthodologique ou les actions de formation.

Cette organisation a vocation à évoluer progressivement afin de renforcer l'autonomie des équipes internes et d'inscrire l'accessibilité dans les pratiques courantes de conception et de gestion des services numériques.

V. Retours utilisateurs et actions correctives

Rothschild & Co Martin Maurel a mis en place un dispositif permettant aux utilisateurs de signaler toute difficulté d'accès à ses services numériques.

Les retours peuvent être formulés :

- Auprès des contacts habituels de l'établissement ;
- Via l'adresse électronique suivante : ReferentAccessibilite@rothschildandco.com

L'ensemble des signalements est centralisé et transmis au référent accessibilité numérique, qui en assure l'analyse, coordonne la réponse apportée à l'utilisateur et, le cas échéant, définit, priorise et suit les actions correctives nécessaires en lien avec les équipes concernées.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et contribue à prévenir les situations de non-conformité ou de régression.

En complément, les voies de recours applicables sont mises à disposition sur la page dédiée à l'Accessibilité du site institutionnel.

VI. Actions de formation et de sensibilisation

À compter de 2026, Rothschild & Co Martin Maurel déploiera un dispositif structuré de formation et de sensibilisation à l'accessibilité, en cohérence avec le niveau d'implication des collaborateurs dans la mise en conformité des services et leur proximité avec la clientèle.



PLAN PLURIANNUEL

6.1 Formation

Les fonctions exposées aux enjeux d'accessibilité au sein des équipes Digital, Juridique, Conformité, Communication et Business Support ont été identifiées afin de définir les parcours de formation adapté

L'objectif est de doter les collaborateurs concernés des connaissances et compétences nécessaires pour intégrer pleinement les exigences d'accessibilité dans l'exercice de leurs missions.

6.2 Sensibilisation

En complément du dispositif de formation, des actions de sensibilisation à l'accessibilité sont déployées à destination d'un public élargi, en particulier des équipes en contact direct avec la clientèle.

Ces actions visent à :

- Promouvoir une compréhension homogène des enjeux d'accessibilité ;
- Favoriser l'identification des situations nécessitant une attention particulière ;
- Orienter efficacement les clients vers les solutions adaptées.

Les supports de sensibilisation sont mis à disposition sur l'intranet du groupe afin de garantir un accès pérenne à l'information et une consultation à la demande.

VII. Plan annuel

Le plan pluriannuel de Rothschild & Co Martin Maurel pourra être actualisé à l'occasion de la révision annuelle du plan d'actions correspondant.